



DÔM FINANCE

DÔM SÉLECTION ACTION RENDEMENT

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.12.2022

■ sommaire

informations concernant les placements et la gestion.....	3
rapport d'activité	8
rapport du commissaire aux comptes.....	13
comptes annuels	17
bilan	18
actif	18
passif	19
hors-bilan.....	20
compte de résultat.....	21
annexes	22
règles & méthodes comptables	22
évolution actif net	25
compléments d'information	26
inventaire.....	39

Commercialisateur	DÔM FINANCE
Société de gestion	DÔM FINANCE 39, rue Mstislav Rostropovitch - 75017- PARIS.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE 75886 Paris Cedex 18.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
Commissaire aux comptes	DELOITTE & ASSOCIÉS TOUR MAJUNGA 6 PLACE DE LA PYRAMIDE 92908 PARIS-LA DEFENSE CEDEX REPRÉSENTÉ PAR MME VIRGINIE GAITTE

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions Internationales

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Capitalisation intégrale des revenus.

Objectif de gestion :

Le fonds Dôm Sélection Action Rendement recherche une progression de ses actifs en prenant en compte la durabilité, en investissant principalement dans des valeurs de l'Union Européenne à fort rendement et à faible volatilité (75% minimum de son actif net).

Indicateur de référence :

L'OPCVM n'a pas d'indicateur de référence pour les performances financières. Sur les critères de durabilité, le fonds est comparé à son univers d'investissement qui regroupe les émetteurs européens couverts par notre fournisseur de données extra-financières.

Toutefois à titre d'information, la performance du FCP pourra être comparée à celle de l'indice DJ STOXX 50 (Bloomberg : SX5R). Cet indice s'entend dividendes réinvestis et est exprimé en cours de clôture. Il n'est fourni qu'à titre indicatif.

Cet indice s'entend dividendes réinvestis et sera exprimé en cours de clôture, comme le sont les valeurs qui composent le fonds, pour une éventuelle comparaison. A noter toutefois, que le fonds pouvant détenir des valeurs étrangères hors Union Européenne à hauteur de 25%, l'indice mentionné ne constitue qu'un élément de comparaison qui ne sera pas parfait

Stratégie d'investissement

1.Stratégies utilisées

Le fonds Dôm Sélection Action Rendement a pour objet la gestion d'un portefeuille d'actions internationales, principalement axé sur l'Union Européenne.

Les valeurs sont sélectionnées par le gérant pour leur rendement élevé (rapport cours/dividende) et/ou leur valorisation estimée. Le fonds recherche un rendement de ses actifs supérieur au rendement moyen du marché d'actions européen.

La sélection des titres suit une démarche de sélection, valeur par valeur, dite de « stock picking ».

Les titres sélectionnés pour le portefeuille doivent répondre à un critère de rendement élevé d'une part, et à un critère de sous valorisation par le marché, d'autre part. Cette philosophie de l'investissement est appelée approche « value » car elle se focalise sur les anomalies de valorisation des titres par le marché. Les titres sont considérés décotés lorsque la valeur industrielle de

l'entreprise est estimée supérieure au cours de bourse. La volatilité des marchés et la plus ou moins grande aversion au risque des investisseurs entraîne des situations ponctuelles, de sur-évaluation ou de sous-évaluation des titres cotés. Dans le cadre de la gestion du fonds, le gérant s'attache à détecter les anomalies de sous-évaluation et à déterminer les éléments concrets de réévaluation à court et moyen terme des titres sélectionnés.

L'objectif est d'intégrer de façon systématique dans la gestion du FCP les critères extra-financiers de manière à impacter au même titre que l'analyse financière la sélection de valeurs au sein de l'univers d'investissement de départ. Ces critères sont regroupés sous différents thèmes tels que le changement climatique, l'utilisation des ressources naturelles, la pollution et le traitement des déchets, les opportunités environnementales, le capital humain, les parties prenantes, ainsi que la gouvernance et le comportement de l'entreprise. Cette analyse comporte une limite :

il s'agit du parti pris dans la sélection et l'interprétation des critères de notation par le gestionnaire. Le fonds prend en compte les critères extra-financiers dans la décision d'investissement. L'objectif du fonds est de garder durablement une note ESG supérieure à celle de son univers d'investissement avec un taux de couverture durablement supérieur à 90% sur les actions investies en directe et couverts par notre fournisseur de données extra-financières. Enfin, l'intensité carbone du fonds doit rester durablement inférieure à celle de son univers d'investissement et doit couvrir 90% des actions en directe. L'intensité carbone de l'univers d'investissement est pondérée par les capitalisations de chaque émetteur de l'univers.

La notation interne est basée sur le référentiel des 37 critères d'analyse MSCI, à laquelle 5 à 8 critères les plus matériels sont retenus et notés pour chaque industrie. Cette notation intègre des données qualitatives et quantitatives. Selon le parti pris par Dôm Finance, la matérialité sectorielle s'avère indispensable pour avoir une bonne comparaison des notations extra-financières entre différents secteurs. Par exemple, dans l'analyse d'une banque il semble judicieux de mettre l'accent davantage sur le management du capital humain, la sécurité des données et la gouvernance d'entreprise, tandis que sur une mine d'or, il semble plus judicieux de se focaliser sur l'impact environnemental, le taux d'accident au travail et la mesure dans laquelle l'entreprise peut être confrontée à la perte d'accès au marché en raison de scandales de corruption ou d'instabilité politique et sociale. Du fait de cette forte conviction, le référentiel de matérialité utilisé fait transparaître des pondérations différentes entre les différents secteurs étudiés. La méthodologie de notation ESG appliquée au fonds est une méthode dite "Best-in-class".

En termes d'exclusion, le fonds n'investit pas dans des actions finançant ni l'industrie du charbon ni les armements controversés. Le fonds procède à un dialogue actif avec les entreprises permettant de sensibiliser le management sur des axes d'amélioration.

Le gérant entend sélectionner les valeurs du fonds à partir de l'étude des rapports annuels des sociétés, de l'étude des analyses financières publiées, des rencontres régulières avec le management des entreprises et des réunions de présentation publique des entreprises détaillant leurs résultats et leur stratégie. La qualité du management et la fiabilité de l'équipe dirigeante démontrée par la justesse des décisions passées et présentes sont l'un des critères de choix fondamental du gérant. La clarté, la crédibilité, la capacité à délivrer le résultat escompté et la pérennité dans le temps de ces éléments, sont les éléments moteurs de l'analyse qualitative de l'entreprise cotée par le gérant.

Le processus de sélection des valeurs est conduit avec la recherche permanente de minimiser les risques de perte et de maximiser le potentiel de retour sur l'investissement réalisé. Bien que le timing d'investissement puisse être précisé au moyen de l'outil de l'analyse technique, l'analyse fondamentale reste le seul outil permettant de prendre la décision finale d'investissement. Les critères d'analyse fondamentaux ainsi que l'analyse comparative boursière permettent d'identifier au mieux le potentiel de valorisation. L'étude de la structure bilancielle et de la construction des résultats années après années permet d'identifier la qualité réelle de la gestion financière et stratégique de l'entreprise.

Pour toute information supplémentaire relative à la méthodologie de notation extra-financière, l'investisseur peut consulter sur le site internet www.dom-finance.fr le Code de Transparence de Dôm Finance.

2. Les actifs (hors IFT)

Les actions :

Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif net en actions de sociétés internationales dont, compte tenu de son éligibilité au PEA, et en permanence au minimum 75 % de son actif net en actions de sociétés de l'Union Européenne de toutes tailles sans discrimination de secteur d'activité, en direct ou via des OPCVM et/ou FIA eux-mêmes éligibles au PEA.

Le solde des investissements peut être réalisé en actions hors Union Européenne.

Les titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le fonds peut investir jusqu'à 25% maximum de son actif net en produits de taux : obligations, obligations convertibles (20% maximum de son actif net), titres de créances négociables (TCN) ou titres monétaires.

Ces investissements portent sur des titres d'émetteurs du secteur public et du secteur privé réputés de bonne qualité (de notation au moins égale à AAA).

Les parts ou actions d'OPCVM et /ou FIA :

Le fonds peut investir au maximum 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM européens conformes à la Directive Européenne ou de FIA de droit français. La stratégie d'investissement de ces OPCVM et/ou FIA doit être compatible avec celui du fonds. Dans ces conditions, le fonds pourra investir dans des OPCVM et/ou FIA de toutes les classifications y compris des ETF sur indices action.

3. Instruments Financiers dérivés (IFT):

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers en vue de couvrir les risques actions et de change ou de dynamiser le portefeuille dans la limite d'une surexposition jusqu'à 120% de son actif net. Ces opérations seront effectuées dans la limite de 40% maximum de l'actif net du fonds pour la couverture des risques actions et change et dans la limite de 20% maximum de l'actif net du fonds pour la sur-exposition du portefeuille.

a/ Nature des marchés d'intervention :

Il peut intervenir sur les instruments financiers autorisés à terme et/ou optionnels sur les marchés réglementés, français et/ou étrangers.

b/ Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- actions
- change

c/ Nature des interventions :

Il peut intervenir sur les instruments financiers autorisés à terme et/ou optionnels sur les marchés réglementés, français et/ou étrangers (tels que par exemple EUREX, MONEP, LIFFE, NYSE, TOPIX, CBOT, CME).

l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture des risques action et change
- sur-exposition

d/ Nature des instruments utilisés :

- achat ou vente de contrat de future sur indice action
- achat d'option d'achat et d'option de vente sur action
- achat ou vente de contrat de future sur devises
- contrat de change à terme

4/- Titres intégrant des dérivés:

a) Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

Risque actions, risque de taux et risque de change.

b) Nature des interventions :

Le gérant peut prendre des positions dans un but de couverture et/ou d'exposition.

c) Nature des instruments utilisés :

Le recours aux titres intégrant des dérivés pourra être de 20% maximum de l'actif net du fonds (notamment par la détention d'obligations convertibles).

Les éventuels bons ou droits détenus le seront suite à des opérations affectant les titres en portefeuille, le fonds n'ayant pas vocation à acquérir en direct ce type d'actifs et ce, afin d'exclure toutes anomalies relatives à la détention « passive » de dérivés intégrés, c'est-à-dire qui ne résulte pas d'un acte de gestion mais d'OST sur les titres détenus en portefeuille.

d) Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Le gérant peut recourir à des titres intégrant des dérivés, dont des obligations convertibles, dans le cas où ces titres offrent une alternative par rapport aux autres instruments financiers ou si ces titres n'ont pas d'offre identique sur le marché des autres instruments financiers. L'utilisation de produits dérivés ne doit pas avoir pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement la politique de sélection ESG.

5/ Dépôts :

Néant

6/ Liquidité :

La gestion des liquidités est faite à titre accessoire.

7-Les emprunts d'espèces

Le fonds n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces mais peut se trouver en position débitrice, à titre accessoire et temporairement, en raison des opérations liées à ses flux: investissements, rachats.

8-Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

Il ne sera effectué aucune opération de prêt-emprunt de titre, ni à contrario d'acquisition-cession temporaire de titres.

Profil de risque :

Le fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

La valeur de part du fonds est susceptible de fluctuer en fonction de différents facteurs liés aux changements propres aux entreprises représentées en portefeuille, aux évolutions des taux d'intérêts, des chiffres macro-économiques, de la législation juridique et fiscale.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital :

Le fonds n'offre pas de garantie. Les évolutions des marchés peuvent l'amener à ne pas restituer le capital investi.

Risque actions :

Le fonds étant exposé en actions à hauteur de 75% de son actif net au minimum, il comporte les risques liés aux investissements sur les marchés actions. La valeur liquidative du fonds peut baisser de façon plus importante et plus rapide en cas de baisse des marchés actions.

Le FCP peut investir sur les actions de petites et moyennes capitalisations.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petite capitalisation (small caps) sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de variation de la valeur liquidative plus importantes pour les investisseurs.

Risque de liquidité :

Le FCP pourra être investi dans des titres négociés sur des marchés étroits qui ont un volume de titres cotés en Bourse réduit et susceptibles de rencontrer des risques de liquidités.

Risque de change :

Le risque de change est le risque de baisse d'une devise autre que l'euro d'un titre présent en portefeuille par rapport à la devise de référence du fonds (euro). Le fonds peut présenter un risque de change du fait des positions hors zone euro (maximum 60% de son actif net). À ce titre, en cas de baisse des taux de change des devises autres que l'euro, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque de taux :

Le fonds peut investir dans des produits de taux dans la limite de 25% de son actif net.

En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque de crédit :

Le fonds peut investir dans des produits de taux dans la limite de 25% de son actif net. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de contrepartie :

Le risque de contrepartie sur un même cocontractant est le risque que celui-ci manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'OPCVM à subir une perte financière. Ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risques extra-financiers:

Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

A titre accessoire :

Risque de controverse :

Le fonds peut être exposé au risque de controverse. Une controverse peut subvenir généralement lors d'un manquement ou une mauvaise pratique de la part d'un émetteur. Cette mauvaise nouvelle se répercute instantanément sur le cours de l'actif avec plus ou moins d'ampleur selon la sévérité de la nouvelle.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

type : Souscripteurs concernés :

Part C : Tous souscripteurs.

Part I : Tous souscripteurs et plus particulièrement les investisseurs institutionnels

Part S : Tous souscripteurs et plus particulièrement les investisseurs institutionnels

Profil type de l'investisseur :

Le fonds convient à des investisseurs institutionnels ou personnes physiques souhaitant placer une part de leurs actifs dans un portefeuille diversifié d'actions internationales mais majoritairement françaises libellé en Euros, dans une perspective d'investissement à long terme.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il convient de tenir compte du patrimoine personnel, des besoins actuels, de la durée recommandée de ce placement mais également du souhait de prendre des risques du fait de la volatilité inhérente au marché des actions.

Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.

Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Dominante fiscale : Le FCP est éligible au PEA.

La qualité de copropriété du Fonds le place de plein droit en dehors du champ d'application de l'impôt sur les sociétés. En outre, la loi exonère les plus-values de cessions de titres réalisées dans le cadre de la gestion du FCP, sous réserve qu'aucune personne physique, agissant directement ou par personne interposée, ne possède plus de 10 % de ses parts (article 150-0 A, III-2 du Code général des impôts).

Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur de parts est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans le Fonds.

Le Fonds ne proposant qu'une part de capitalisation, la fiscalité applicable est en principe celle des plus-values sur valeurs mobilières du pays de résidence du porteur, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux porteurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Cette analyse pourrait, selon le cas, leur être facturée par leur conseiller et ne saurait en aucun cas être prise en charge par le Fonds ou la société de gestion.

Information : Cet exercice présente une durée exceptionnelle de xx mois.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou sur son site internet www.dom-finance.fr. Une lettre d'information mensuelle est également disponible sur ce site.
- Le prospectus, les rapports annuels et les documents semestriels sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse middle-office@dom-finance.fr ou par courrier adressé à Dôm Finance – 39, rue Mstislav Rostropovitch - 75017- PARIS..
- Date d'agrément par l'AMF : 25 mai 2004.
- Date de création du Fonds : 11 juin 2004.

rapport d'activité

1. Politique de gestion

a. L'année 2022 : le changement d'orientation de la politique monétaire des banques centrales face à la recrudescence de l'inflation pèse sur les marchés

Après une année 2021 au cours de laquelle les marchés d'actions ont connu un fort rebond post pandémie, l'année 2022 a été celle d'un repli général des indices confrontés à une brutale remontée des taux d'intérêt initiée notamment par les décisions de banques centrales sommées de lutter contre une inflation, non plus transitoire comme initialement jugé, mais désormais galopante. D'abord alimentée dans plusieurs secteurs par la désorganisation des chaînes d'approvisionnement du fait de la situation sanitaire dans le courant de l'année 2021, l'inflation s'est rapidement propagée à l'ensemble des économies développées au point de s'installer de manière pérenne à un niveau élevé à la faveur du rebond économique et de son impact immédiat sur le prix de l'ensemble des matières premières. L'invasion de l'Ukraine par la Russie à la fin du mois de février et la crise énergétique engendrée spécialement en Europe par les sanctions prises n'auront fait que porter à leur paroxysme des tensions préexistantes. Face à une inflation atteignant les 10% dans la plupart des économies occidentales, à des banques centrales relevant leurs taux directeurs à marche forcée, et à des marchés obligataires en chute libre, les marchés d'actions européens, moins valorisés que leurs homologues américains, ont connu une année chahutée mais sont parvenus à limiter leur chute grâce principalement à la résilience des résultats de sociétés.

Alors que le mois de décembre 2021 voyait les marchés clôturer l'année sur une tonalité particulièrement optimiste témoignant de la confiance des investisseurs en la capacité des banques centrales de juguler l'inflation sans réduire exagérément la croissance, l'ambiance allait rapidement et drastiquement changer. Dès le mois de janvier, les indices actions déstabilisés par les statistiques d'inflation (7% de hausse des prix à la consommation en décembre aux USA, 5.3% en zone euro) subissaient la dégradation des marchés obligataires et voyaient poindre le risque d'un conflit majeur entre la Russie et l'Ukraine. La matérialisation de ce risque fin février avec l'invasion de l'Ukraine, synonyme de disruption majeure, tant sur les plans géostratégique et militaire, qu'économique (envolée du prix des matières premières et donc potentiel choc stagflationniste) et microéconomique (nombreuses sociétés directement exposées à la Russie), faisait chuter fortement les indices. S'ensuivait un épisode de forte volatilité notamment au début du mois de mars qui voyait les indices actions chuter de près de 10% en 4 séances et le pétrole gagner 26% pour atteindre 133\$ le baril. La glissade se poursuivait en avril, alimentée par la montée inexorable des taux d'inflation et l'envolée corollaire des taux d'intérêt, mais limitée dans son ampleur par la bonne tenue des résultats des plus grosses capitalisations de la cote. Globalement stables en mai, les indices rechutaient en juin, alors que la nouvelle détérioration des statistiques d'inflation conduisait la FED à accélérer le rythme de remontée de ses taux directeurs et la BCE à annoncer la fin des taux négatifs, ce qu'elle matérialisera en relevant ses taux le mois suivant. Les espoirs nés en juillet de la bonne tenue des résultats d'entreprises pour le premier semestre et de l'apparent adoucissement des discours des banques centrales tournaient rapidement court et les marchés européens atteignaient leur point bas en septembre entraînés par la chute des marchés obligataires. Profitant de l'espoir d'une modération des politiques monétaires, suscité par le ralentissement de l'inflation aux USA depuis le pic de juin, et toujours portés par des résultats de sociétés favorisés notamment par la baisse de l'euro-dollar, les marchés rebondissaient fortement en octobre et novembre. Mais cet optimisme était douché en décembre par les propos très agressifs du patron de la FED déterminé à poursuivre en 2023 les hausses de taux pour rendre la politique monétaire restrictive avec donc des taux réels positifs.

Bilan de l'année : 7 hausses de taux pour la FED et des taux relevés de 425bps à 4.25/4.50%, 4 pour la BCE avec un taux de dépôt à 2% soit +250bps, un taux d'inflation en zone euro quasiment doublé et proche de 10%, des taux 10 ans remontant de 275bps en Allemagne à 2.57%, de 292 bps en France (3.11%), mais un Eurostoxx50 limitant sa perte à 11.7% contre - 19.4% pour le S&P et - 33% pour le Nasdaq.

b. Stratégie d'investissement

Le Fonds Sélection Action Rendement affiche au 31 Décembre 2022 une valeur liquidative de 1922,45€ à comparer à une valeur liquidative de 2478,38€ au 31 Décembre 2021, représentant une baisse annuelle en 2022 de 22,43%.

L'indice Stoxx 50 dividende réinvesti des valeurs européennes a baissé quant à lui de -1,13% sur la même période. Le Fonds Sélection Action Rendement affiche donc une sous performance nette avec cet indice. L'actif net du Fonds Sélection Action Rendement s'est établi à 93 832 818 € au 31 Décembre 2022 à comparer à 134 801 056 € au 31 Décembre 2021.

Cette baisse de l'actif net de 30,4% sur la période s'explique par la baisse de la VL mais il est néanmoins impacté par le nombre de parts C en circulation en baisse net puisqu'elles passent de 13 918,10 parts à 11 704,18 parts sur l'année, soit une baisse de 16% du nombre de parts.

Le portefeuille a conservé la concentration de ses investissements au cours de cette année à l'identique des années passées, soit

autour de 35 à 40 lignes représentant un poids moyen pour un titre en portefeuille compris entre 3% et 5%.

Les biens de consommation et les valeurs industrielles non cycliques sont les secteurs toujours majoritairement représentés dans le Fonds Sélection Action Rendement tout comme en 2021. La structure sectorielle du portefeuille n'a donc pas réellement varié depuis l'année passée. Le niveau d'investissement en actions est resté toujours proche de 100% tout au long de l'année. Rappelons qu'il s'agit d'un niveau quasi structurel puisque la politique de gestion du Fonds consiste à être pleinement investi quelques soit les phases, haussières ou baissière, des marchés. La concentration en titres à caractères plus ou moins défensifs permettant le cas échéant de protéger le Fonds lors des mouvements de baisse ou de hausse anticipés du marché.

Au 31 décembre 2022, le portefeuille du FCP était investi selon une allocation de 64,13% d'actions en zone Euro et le solde reparti entre la Suisse, la Grande Bretagne, la Finlande, la Suède et le Danemark. Au cours de cette année nous n'avons pas couvert les positions du Fonds libellés dans les autres devises que l'Euro comme de coutume. La politique gestion du change reste toujours inactive et non proposée dans le fonds.

Au cours de l'année 2022, le Fonds Sélection Action Rendement n'a pas eu de participation dans le FCP Sélection Action Rendement International, fonds d'actions global, géré également par le même gérant chez DOM Finance et avec la même philosophie.

Conformément à l'article L. 214-8 du Code Monétaire et Financier, un document intitulé « Composition de l'actif » est communiqué à tout porteur de part du FCP, qui en fait la demande, dans un délai de huit semaines à compter de la fin de chaque semestre de l'exercice. Cette demande est à adresser auprès du Département Marketing de DOM Finance.

c. Perspectives 2023 : entre espoir de baisse de l'inflation et crainte de la récession

En ce début d'année, les marchés européens d'actions font preuve d'optimisme, alors même que la visibilité sur l'évolution de l'économie et sur celle des indices paraît réduite.

Trois facteurs principaux étayent cet optimisme : en premier lieu, la baisse de l'inflation commencée aux USA dès le début du second semestre 2022 va se poursuivre. Le taux va mécaniquement baisser au premier trimestre à mesure que les forts chiffres mensuels du début 2022 seront remplacés par des chiffres beaucoup plus faibles début 2023. Ainsi, compte tenu de la hausse programmée des taux de la FED, ceux-ci vont dépasser le taux d'inflation aux USA vers la fin du 1er trimestre, et cette perspective de taux réels redevenus positifs alimentera les anticipations de fin du durcissement monétaire et soutiendra les marchés obligataires et actions. Dans ce contexte de repli de l'inflation et de réduction de la pression des banques centrales, la récession sera évitée ou au pire sera très limitée dans son ampleur comme dans sa durée grâce notamment au niveau soutenu de la demande des ménages confortée par la moindre pression sur le pouvoir d'achat et la bonne tenue du marché de l'emploi. Conséquence : les entreprises seront globalement en mesure de maintenir leurs marges et leur capacité bénéficiaire et pourront trouver en Chine et dans l'ensemble de l'Asie les relais de croissance qui pourraient faire défaut aux USA.

Cette vision est-elle trop optimiste ?

On peut faire observer que la baisse, réelle, de l'inflation est largement due à la chute des prix de l'énergie, alors même que l'inflation core semble s'ancrer à des niveaux relativement élevés. Or, en l'absence totale de signe de résolution du conflit entre Russie et Ukraine, les risques évidents d'escalade pourraient se traduire par de nouvelles tensions sur les prix du gaz. Dans ce contexte, la BCE a clairement notifié son intention de garder le cap et le rythme de la hausse de ses taux directeurs jusqu'à voir un recul significatif des pressions inflationnistes. Dès lors, la conjonction d'une poursuite de la hausse des taux et d'un ralentissement macroéconomique est inédite et représente un défi majeur pour les marchés.

De même, si les entreprises ont globalement maintenu leurs marges dans un contexte de forte inflation et donc de perte de repères des consommateurs, rien n'indique qu'elles soient en capacité de continuer à augmenter leurs prix alors que l'inflation se réduit et que la demande diminue. Moindre capacité à augmenter les prix et renchérissement du crédit se conjugueraient alors pour créer une tension sur les marges et les profits.

L'attractivité des actions rétablie en 2022 par la baisse des marchés et la hausse des bénéfices des sociétés se détériorerait si le mouvement inverse observable en ce début d'année – hausse des marchés, downgrading des earnings – devait se poursuivre.

Quoiqu'il en soit, l'opposition entre les anticipations très divergentes des investisseurs devrait être source de volatilité.

2. Performances du fonds

Le fonds n'a pas d'indice de référence mais peut se comparer au Stoxx 50 DR.

	Part C	Part I	Part S	Indice
2022	-22.43%	-21.49%	-21.50%	-1.80%
Création	+92.25%	-0.10%	+2.55%	+139.51% / 15.46% / 17.4%
Annualisé	+3.58%	-0.03%	+0.87%	+4.82%

	Différence Part C	Différence Part I	Différence Part S
2022	-20.63%	-19.69%	-19.70%
Création	-47.26%	-15.56%	-14.85%
Annualisé	-1.24%	-4.85%	-3.95%

Les performances passées ne préjugent pas les performances futures de l'OPCVM et ne sont pas constantes dans le temps.

3. Les principaux mouvements sur l'année sont :

A l'achat :

ES0157261019	LABORATORIOS FARMAC ROVI	45 000,00	2 912 658,75	EUR
IE00BZ12WP82	LINDE	7 933,00	2 375 976,17	EUR
FR0011871110	LYX.PEA NASDAQ-100 UC.ETF FCP	30 000,00	1 457 922,86	EUR
GB0009895292	ASTRAZENECA ORD.	10 000,00	1 250 484,37	EUR
CH0038863350	NESTLE NOM.	10 000,00	1 229 317,27	EUR
DE000PAH0038	PORSCHE AUTOMOBIL HOLDING PEF	20 000,00	1 189 508,72	EUR

A la vente :

SE0015812219	SWEDISH MATCH	- 450 000,00	4 339 290,77	EUR
DE0007165631	SARTORIUS PRIV.	- 6 000,00	2 668 080,45	EUR
ES0157261019	LABORATORIOS FARMAC ROVI	- 35 000,00	2 503 058,56	EUR
GB00BLDYK618	SCOTTISH MGE TRUST	- 200 000,00	2 412 195,49	EUR
ES0157261019	LABORATORIOS FARMAC ROVI	- 40 000,00	2 063 435,14	EUR
ES0157261019	LABORATORIOS FARMAC ROVI	- 25 000,00	1 798 696,95	EUR

4. Actifs éligibles au PEA :

La proportion d'investissement des actifs en titres ou droits éligibles au PEA au 31/12/2022 est de 78.48% de l'actif net du fonds.

5. Informations relatives aux instruments financiers du groupe

Les mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres au cours de l'exercice n'ont pas concerné d'instruments financiers détenus en portefeuille émis par la société de gestion ou par les entités de son groupe.

Au 30 décembre 2022, le fonds Sélection Action Rendement détenait 0% de son actif net dans les OPC émis par la société de gestion.

6. Droits de vote

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion ; une information sur les modalités de fonctionnement du FCP est faite aux porteurs, selon les cas, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par le biais des documents périodiques ou par tout autre moyen conformément à l'Instruction de l'AMF.

7. Procédure de choix des intermédiaires

Une sélection d'intermédiaires est établie par produits traités (actions, taux). Pour chaque intermédiaire, un montant maximum est accordé correspondant au cumul des opérations traitées et dont le dénouement n'est pas encore intervenu (période comprise entre la date d'opération et la date de règlement-livraison). Ce montant maximum est fonction de l'appréciation de la solidité financière de l'établissement (ou de son compensateur) et de la nature des produits traités.

La sélection des intermédiaires s'effectue principalement sur la base des critères suivants :

- Objectif : recherche des meilleures conditions de prix ;
- Critères discriminants : coût et sécurité du règlement / livraison et qualité du traitement back-office ;
- Critères niveau 1 : niveaux des courtages payés aux intermédiaires ; qualité d'exécution ;
- Critères niveau 2 : qualité du service vente ; services spécifiques d'exécution (paniers ...) ; qualité du reporting périodique sur les transactions réalisées. Des critères supplémentaires interviendront en fonction de la classe d'actifs concernée.

Revue périodique par le comité de sélection des intermédiaires de DÔM FINANCE.

Semestriellement, le comité de sélection des intermédiaires passe en revue l'ensemble des intermédiaires.

8. Communication des critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (ESG)

Ce Fonds prend en compte les critères ESG.

9. Règlement SFDR

Cet OPCVM relève de l'article 8 du règlement SFDR

Au 30/12/2022, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 7.42 sur une échelle de 0 à 10.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

10. Rapport sur les frais d'intermédiation

Pour l'exercice 2022, DÔM Finance n'est pas tenue d'élaborer le document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » dans la mesure où le recours à des services de recherche externe et des services d'exécution d'ordres et les frais d'intermédiation, versés aux intermédiaires de marché ont représenté un montant inférieur à 500 000€.

11. Risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

12. Changement intervenu au cours de l'exercice

Aucun changement substantiel n'est intervenu sur l'exercice.

13. Crise sanitaire :

A la date d'établissement du rapport de gestion et dans le contexte d'incertitude lié à la crise sanitaire du Covid-19, il n'a pas été rencontré les événements listés ci-dessous :

- des événements significatifs intervenus au cours de l'exercice tels que des changements dans les modalités d'application des méthodes comptables (mise en œuvre de valorisation sous modèle, activation de gates, suspension de VL).
- d'autres éléments tels que des informations relatives aux situations éventuelles de suspension des souscriptions/rachats, de liquidation de fonds ou de création d'un fonds de cantonnement.

14. Rémunération

La politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs du FIA que les gérants gèrent. Un rapport sur la politique de rémunération est disponible auprès de la société de gestion.

DOM FINANCE a un effectif de 23 personnes à fin 2022, dont la rémunération globale brute salarié s'élevait à 2237 K€ sur l'année 2022.

La partie variable (primes et gratifications) s'est élevée à un montant global de 484 K€ sur l'année 2022.

Tableau de suivi des rémunérations : Effectif 27 personnes

Nombre de bénéficiaires 27	Rémunérations fixes	Rémunérations variables
Montant total des rémunérations versées pour l'exercice 2022	2237 K€	484 K€

Dont 18 preneurs de risques

Nombre de bénéficiaires : 18	Preneurs de risques
Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2022 (fixes)	1 708 K€
Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2022 (variables)	319 K€

15. Techniques de gestion efficaces du portefeuille

Le FCP n'a pas recours aux techniques de gestion efficaces de portefeuille

16. Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice.

17. Situation Guerre en Ukraine

Dans le cadre de la situation russo-ukrainienne, nous n'avons eu aucune exposition aux actifs russes, biélorusses et ukrainiens dans les fonds gérés par Dôm Finance.

rapport du commissaire aux comptes

Deloitte.

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : +33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

DÔM SELECTION ACTION RENDEMENT (Ex SELECTION ACTION RENDEMENT)

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
DÔM FINANCE

39 rue Mstislav Rostropovitch
75017 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP DÔM SELECTION ACTION RENDEMENT (Ex SELECTION ACTION RENDEMENT),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif DÔM SELECTION ACTION RENDEMENT (Ex SELECTION ACTION RENDEMENT) constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris (ex-de-France)
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041
Une entité du réseau Deloitte



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En raison de la réception tardive de certains éléments indispensables à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 10 mai 2023

Paris La Défense, le 10 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

comptes
annuels

BILANactif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	91 401 017,83	133 566 960,28
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	91 401 017,83	130 383 194,51
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	3 183 765,77
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	2 045 829,94	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 045 829,94	-
Comptes financiers	1 436 636,91	2 574 897,74
Liquidités	1 436 636,91	2 574 897,74
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	94 883 484,68	136 141 858,02

BILAN passif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	87 864 860,59	131 050 360,13
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	6 203 871,69	5 817 125,39
• Résultat de l'exercice	-235 914,22	-2 066 429,37
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	93 832 818,06	134 801 056,15
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	1 050 666,62	1 340 801,87
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 050 666,62	1 340 801,87
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	94 883 484,68	136 141 858,02

HORS-bilan

30.12.2022

31.12.2021

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 192,59	0,69
• Produits sur actions et valeurs assimilées	1 305 735,49	1 065 256,33
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	52 317,76	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	8 857,15
Total (I)	1 359 245,84	1 074 114,17
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-6 085,49	-11 927,63
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-6 085,49	-11 927,63
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 353 160,35	1 062 186,54
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 556 199,51	-3 278 391,50
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-203 039,16	-2 216 204,96
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-32 875,06	149 775,59
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-235 914,22	-2 066 429,37

1 règles & méthodes comptables

les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Méthode d'évaluation

DÔM Finance se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur et, notamment, au plan comptable des OPCVM/FIA.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté du bilan selon les règles suivantes :

Valeurs mobilières négociables sur un marché réglementé :

- 1- Les actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) sont valorisées sur la base des cours de bourse à la clôture en J ;
- 2- Obligations, titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN.

La société de gestion valorise les obligations et assimilés françaises et étrangères autant que possible sur la base de cours fin de journée, contribués correspondant au « mid BGN » de Bloomberg.

Dans le cas où cette valorisation ne serait pas disponible ou non représentative d'une valeur de marché, elle valorise sur la base du cours fin de journée d'un contributeur alternatif ou d'une bourse cotée, si ce cours est représentatif d'une valeur de marché.

A défaut, les titres sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Le cours ainsi retenu fait l'objet d'un justificatif annexé à chaque valorisation.

Les titres de créances négociables à plus de trois mois sont valorisés à leur valeur de marché. Lorsque la durée de vie devient inférieure à trois mois, la surcote/décote est amortie linéairement sur le nombre de jours restants jusqu'à l'échéance. S'ils sont acquis moins de trois mois avant l'échéance, les intérêts ainsi que la surcote/décote sont linéarisés.

Titres d'OPCVM/FIA en portefeuille

Les Opvcvm/FIA sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue.

Les instruments financiers à terme

- Les instruments financiers à terme ferme ou conditionnel non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à la valeur probable de négociation selon les modèles reconnus de marché.

Opérations d'échange (swaps) :

Les swaps de taux à plus de trois mois sont valorisés à leur valeur de marché sur la base de courbe de taux selon la méthode d'interpolation du taux à maturité. Lorsque la durée de vie devient inférieure à trois mois, les swaps de taux sont valorisés jusqu'à l'échéance sur la base du dernier taux connu. S'ils sont acquis moins de trois mois avant l'échéance, les intérêts sont linéarisés.

Les opérations à terme sur devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise ;

- Les instruments financiers à terme ferme ou conditionnel négociés sur un marché réglementé sont valorisés au cours de compensation du jour.

Acquisitions temporaires de titres

- Pensions livrées à l'achat : valorisation contractuelle ;
- Rémérés à l'achat : valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude ;
- Emprunts de titres : valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Part C Taux barème	Part I Taux barème	Part S Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, dépositaire, avocats, distribution)	Actif net	2,40 % TTC ¹ , maximum	1,20 % TTC ¹ , maximum	1,20 % TTC ¹ , maximum
Frais indirects maximum	Actif net	Néant	Néant	Néant
Commissions de mouvement		Néant	Néant	Néant
Commission de surperformance*	Actif net	12 % TTC ¹ de la performance annuelle du FCP au-delà de 7 %	12 % TTC ¹ de la performance annuelle du FCP au-delà de 7 %	Néant

Modalité de calcul de la commission de sur performance

Des frais de gestion variables seront prélevés au profit de la société de gestion selon la méthode de l'actif indiqué :

- Sur chaque période de référence, la surperformance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du Fonds à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indicateur de référence du fonds (7 % annuel) et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que le Fonds réel ;
- Dès lors que la valeur liquidative du fonds progresse de plus de 7 %, après imputation des frais de gestion fixes, une provision au taux de 12 % TTC sera appliquée sur la performance au-delà de 7 % (sauf part S) ;
- Les frais de gestion variables ne seront perçus que si la valeur liquidative a progressé de 7 % au cours de l'exercice ;
- Les frais de gestion variables font l'objet d'une provision, le cas échéant, à chaque calcul de la valeur liquidative ; si, au cours d'un exercice, la performance du fonds redevient inférieure à 7 %, ou dans le cas d'une moindre performance d'un calcul de valeur liquidative à l'autre, cette provision pour frais de gestion variables est réajustée par le biais d'une reprise de provisions à concurrence des dotations précédemment effectuées dans l'exercice ;
- En cas de rachat de part, s'il y a provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux parts remboursées est versée à la société de gestion ;
- Les frais de gestion variables sont prélevés à la clôture de l'exercice

Devise de comptabilité

La devise de comptabilité du fonds est l'euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : néant.
- Changement à intervenir : néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Changement de la dénomination du fonds en cours d'exercice, SELECTION ACTION RENDEMENT est devenu DÔM SELECTION ACTION RENDEMENT.
- Changement à intervenir : néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation intégrale des revenus.



2 évolution actif net

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	134 801 056,15	115 126 494,41
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	2 664 743,13	26 238 735,72
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-14 976 149,44	-37 798 307,07
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	10 112 930,94	8 418 624,17
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 611 702,13	-2 109 410,89
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-304 553,43	-305 031,67
Différences de change	452 297,78	641 409,98
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-35 102 765,78	26 804 746,46
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	6 620 235,34	41 723 001,12
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	41 723 001,12	14 918 254,66
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-203 039,16	-2 216 204,96
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	93 832 818,06	134 801 056,15

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 436 636,91
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 436 636,91	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CHF	DKK	GBP	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	13 080 618,68	7 974 390,82	4 681 969,95	2 851 893,38
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	2 045 829,94
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes reglements differes	2 045 829,94
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	1 050 666,62
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats reglements differes	933 203,21
Frais provisionnes	117 463,41
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PARTS CAPITALISABLE / FR0010083634	1 269,0246	2 664 743,13	1 762,4684	3 438 224,04
PART I / FR0013447018	-	-	1 077	11 537 925,40
PART S / FR0013472107	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PARTS CAPITALISABLE / FR0010083634		-		-
PART I / FR0013447018		-		-
PART S / FR0013472107		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PARTS CAPITALISABLE / FR0010083634		-		-
PART I / FR0013447018		-		-
PART S / FR0013472107		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PARTS CAPITALISABLE / FR0010083634		-		-
PART I / FR0013447018		-		-
PART S / FR0013472107		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PARTS CAPITALISABLE / FR0010083634	2,39
PART I / FR0013447018	1,19
PART S / FR0013472107	1,19
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
PARTS CAPITALISABLE / FR0010083634	-
PART I / FR0013447018	-
PART S / FR0013472107	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-235 914,22	-2 066 429,37
Total	-235 914,22	-2 066 429,37

PARTS CAPITALISABLE / FR0010083634	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-268 805,45	-1 029 964,68
Total	-268 805,45	-1 029 964,68
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART I / FR0013447018	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	7 017,70	-804 223,78
Total	7 017,70	-804 223,78
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART S / FR0013472107	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	25 873,53	-232 240,91
Total	25 873,53	-232 240,91
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	6 203 871,69	5 817 125,39
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	6 203 871,69	5 817 125,39

PARTS CAPITALISABLE / FR0010083634	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 495 509,91	1 316 823,17
Total	1 495 509,91	1 316 823,17
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I / FR0013447018	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	985 317,09	1 417 545,44
Total	985 317,09	1 417 545,44
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART S / FR0013472107	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	3 723 044,69	3 082 756,78
Total	3 723 044,69	3 082 756,78
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 11 juin 2004

Devise					
EUR	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Actif net	93 832 818,06	134 801 056,15	115 126 494,41	31 030 170,06	25 961 513,51

PARTS CAPITALISABLE / FR0010083634	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	11 704,188	12 197,6318	13 918,1012	15 618,1925	16 349,14
Valeur liquidative	1 922,45	2 478,38	1 969,53	1 986,79	1 587,94
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	104,80	23,51	-135,80	15,09	-0,35

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I / FR0013447018	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	1 494,3594	2 571,3594	3 247,438	-	-
Valeur liquidative	9 989,99	12 725,28	10 007,35	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	664,05	238,52	-571,03	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

DÔM SÉLECTION ACTION RENDEMENT

PART S / FR0013472107

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	5 500	5 500	5 500	-	-
Valeur liquidative	10 255,15	13 063,5	10 039,28	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	681,62	518,27	-590,82	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 30.12.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	25 000,00	3 310 000,00	EUR	3,53
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	7 000,00	3 526 600,00	EUR	3,76
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	PROPRE	37 000,00	4 681 969,95	GBP	4,99
FR0000130403	CHRISTIAN DIOR SE	PROPRE	8 000,00	5 448 000,00	EUR	5,81
NL0015435975	DAVIDE CAMPARI MILANO NV	PROPRE	400 000,00	3 793 600,00	EUR	4,04
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	25 000,00	4 230 000,00	EUR	4,51
FR0014000MR3	EUROFINS SCIENTIFIC SE	PROPRE	45 000,00	3 017 700,00	EUR	3,22
NL0011585146	FERRARI NV	PROPRE	20 000,00	4 004 000,00	EUR	4,27
CH0010645932	GIVAUDAN N	PROPRE	1 000,00	2 871 419,59	CHF	3,06
FR0000052292	HERMES INTERNATIONAL	PROPRE	3 000,00	4 335 000,00	EUR	4,62
FR0010929125	ID LOGISTICS GROUP	PROPRE	13 000,00	3 484 000,00	EUR	3,71
SE0001515552	INDUTRADE AB	PROPRE	150 000,00	2 851 893,38	SEK	3,04
FR0004024222	INTER PARFUMS	PROPRE	20 000,00	1 112 000,00	EUR	1,19
FI0009013403	KONE B	PROPRE	55 000,00	2 656 500,00	EUR	2,83
IE00BZ12WP82	LINDE PLC	PROPRE	5 000,00	1 527 250,00	EUR	1,63
CH0010570767	LINDT AND SPRUENGLI PS	PROPRE	300,00	2 867 365,35	CHF	3,06
CH0013841017	LONZA GROUP AG N	PROPRE	4 000,00	1 836 978,78	CHF	1,96
FR0000120321	LOREAL SA	PROPRE	16 000,00	5 337 600,00	EUR	5,69
BE0003604155	LOTUS BAKERIES	PROPRE	400,00	2 528 000,00	EUR	2,69
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	30 000,00	3 257 789,22	CHF	3,47
DK0060534915	NOVO NORDISK	PROPRE	40 000,00	5 044 393,89	DKK	5,38
DE000PAH0038	PORSCHE AUTOMOBIL HOLDING SE	PROPRE	50 000,00	2 562 000,00	EUR	2,73
FR0000039091	ROBERTET S.A.	PROPRE	2 700,00	2 259 900,00	EUR	2,41
DK0060634707	ROYAL UNIBREW SHS	PROPRE	44 000,00	2 929 996,93	DKK	3,12
FR0013154002	SARTORIUS STEDIM BIOTECH	PROPRE	8 000,00	2 420 000,00	EUR	2,58

DÔM SÉLECTION ACTION RENDEMENT

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	26 000,00	3 398 720,00	EUR	3,62
CH0418792922	SIKA LTD	PROPRE	10 000,00	2 247 065,74	CHF	2,39
FR0000051807	TELEPERFORMANCE SE	PROPRE	14 000,00	3 117 800,00	EUR	3,32
FR0013333432	THERMADOR GROUPE	PROPRE	8 625,00	743 475,00	EUR	0,79
Total Action				91 401 017,83		97,41
Total Valeurs mobilières				91 401 017,83		97,41
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-933 203,21	-933 203,21	EUR	-0,99
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	1 436 636,91	1 436 636,91	EUR	1,53
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	2 045 829,94	2 045 829,94	EUR	2,18
Total BANQUE OU ATTENTE				2 549 263,64		2,72
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-45 511,10	-45 511,10	EUR	-0,05
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-15 052,43	-15 052,43	EUR	-0,02
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-56 899,88	-56 899,88	EUR	-0,06
Total FRAIS DE GESTION				-117 463,41		-0,13
Total Liquidités				2 431 800,23		2,59
Total DÔM SÉLECTION ACTION RENDEMENT				93 832 818,06		100,00

ANNEXE IV

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: Dom Selection Action Rendement

Identifiant d'entité juridique: 969500EI70PPBT2UD712

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 56,9% d'investissements durables <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et sociales au travers d'analyses et de notations de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'objectif extrafinancier du fonds est :

- de garder durablement une note ESG supérieure à celle de son univers d'investissement,
- de conserver une intensité carbone inférieure à son univers d'investissement,
- de couvrir 90% des émetteurs du portefeuille, hors liquidité, produits dérivés et OPC,
- d'exclure les émetteurs impliqués dans l'industrie du charbon et des armements



Les indicateurs de durabilité

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

controversés.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Sur les émetteurs – qu'ils soient privés ou publics – hors liquidité, produits dérivés et OPC, les performances ont été les suivantes :

- Note ESG : 7,42/10
- Intensité carbone scpes 1 et 2 (T CO2/M € CA) : 100,2
- Intensité carbone scpes 1, 2 et 3 (T CO2/M € CA) : 726
- Taux de couverture : 93,95%
- Secteur du charbon thermique : 0,0%
- Secteur armements controversés : 0,0%

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le présent rapport périodique est le premier à être publié. Nous n'avons à ce jour aucune comparaison possible avec les précédents exercices.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le produit financier ne prétendait pas avoir d'objectifs d'investissement durable au sens du règlement (UE) 2019/2088, néanmoins il a démontré qu'il soutenait pour autant les émetteurs durables à hauteur de 57% du portefeuille.

Le règlement SFDR définit un « investissement durable » comme étant un investissement dans une activité économique qui contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social, sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux, et dans une entreprise qui applique de bonnes pratiques de gouvernance.



La définition d'investissement durable est très ouverte et de ce fait, ne fournit pas actuellement une liste exhaustive d'objectifs spécifiques, d'indicateurs clés de performance ou de mesures qui doivent être atteintes pour qu'un investissement soit considéré comme durable. Le règlement se limite à donner des exemples pour chaque catégorie d'objectifs. Cela offre une certaine souplesse lorsqu'il s'agit de tenir compte des différentes préférences en matière de durabilité. Toutefois, cette situation peut également créer une incertitude quant aux mesures et aux seuils précis qui permettraient d'identifier un investissement durable.

Notre définition d'une bonne gouvernance, de préjudice significatif et de contribution positive est la suivante :

Bonne gouvernance

Les notations ESG sont conçues pour mesurer la capacité des entreprises à gérer les risques et les opportunités ESG liés à leurs activités et à leurs opérations. Elles fournissent une vision holistique de la capacité des entreprises à gérer durablement les ressources, y compris le capital humain, à garantir l'intégrité opérationnelle sur la base de pratiques de gestion solides et à se conformer aux normes applicables, y compris les lois fiscales. Ainsi, une évaluation ESG minimale de BB est requise, ce qui équivaut selon notre méthodologie à une notation de 2,86 / 10. Cette notation indique généralement la capacité d'une entreprise à gérer ses ressources, à atténuer les principaux risques et opportunités ESG et à répondre aux attentes de base en matière de gouvernance d'entreprise.

Ne pas causer de préjudice significatif ou « Do Not Significant Harm » (DNSH)

Pour élaborer une grille de référence pour les DNSH, il est recommandé d'utiliser des paramètres objectifs communément référencés dans les normes et modèles réglementaires de l'UE à titre d'orientation, ainsi que ceux qui sont largement disponibles. Il s'agit notamment de filtrer, et finalement d'exclure, les entreprises impliquées dans le charbon thermique, la production de tabac, les armements controversés et celles qui présentent des controverses jugées « sévères » et « très sévères ».

Contribution environnementale ou sociale positive

Plusieurs paramètres peuvent être considérés comme des critères de contribution positive, à condition que les critères de base décrits pour les pratiques de bonne gouvernance et les DNSH soient respectés.

Les trois questions suivantes ont été examinées pour déterminer si l'entreprise apporte une contribution positive :

- L'entreprise contribue-t-elle à des activités économiques positives sur le plan social ou environnemental ?
- L'entreprise contribue-t-elle à la transition climatique ?
- L'entreprise contribue-t-elle positivement à l'égalité du capital humain par la promotion et la diversité de son leadership et de sa force de travail ?

Si la réponse à l'une de ces questions est positive, et si elle est étayée par des mesures pertinentes, il est considéré que l'entreprise contribue positivement à la réalisation d'un objectif environnemental ou social.

Concernant la première question, nous avons considéré que les entreprises générant au moins 20 % de leur chiffre d'affaires à partir de produits ou de services visant un ou plusieurs objectifs sociaux ou environnementaux avaient l'intention de répondre à ces besoins environnementaux ou sociétaux.

Concernant la deuxième question, nous regardons si le SBTi valide la stratégie de réduction d'émissions carbone de l'émetteur. L'initiative Science Based Targets (SBTi), un partenariat entre le CDP, le Pacte mondial des Nations unies, le World Wildlife Fund for Nature et le World Resources Institute, est l'un des cadres les plus couramment utilisés pour évaluer le degré d'alignement aux l'Accords de Paris.

Concernant la troisième et dernière question, l'émetteur contribue positivement à l'égalité du capital humain par la promotion et la diversité de son leadership et de sa force de travail s'il y a plus de 40% d'administrateurs de sexe féminin et s'il n'a pas eu de cas de controverses graves et très graves au cours des trois dernières années par rapport à la discrimination et à la diversité de sa force de travail.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Pour élaborer une grille de référence pour ne pas causer de préjudice significatif, il est recommandé d'utiliser des paramètres objectifs communément référencés dans les normes et modèles réglementaires de l'UE à titre d'orientation, ainsi que ceux qui sont largement

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

disponibles. Il s'agit notamment de filtrer, et finalement d'exclure, les entreprises impliquées dans le charbon thermique, la production de tabac (>5% du revenu), les armements controversés et celles qui présentent des controverses jugées « sévères » et « très sévères ».

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Conformément à l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088, nous prenons en considération les incidences négatives.

Qu'est-ce qu'une incidence négative ? Il s'agit des incidences des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs, importants ou susceptibles de l'être, sur les facteurs de durabilité. Les principales incidences négatives en matière de durabilité reprennent la thématique environnementale, notamment celle du climat et la thématique sociale au travers des ressources humaines et des droits humains. Celles-ci ont été énumérées par la Commission Européenne dans le Règlement (UE) 2022/1288.

Les 14 facteurs d'incidences négatives retenus par la commission européenne ne sont pas pris en compte de manière indépendante lors de la décision d'investissement. Selon le secteur d'activité d'un émetteur, certaines de ces incidences sont retenues d'après une matrice de matérialité élaborée par MSCI, puis intégrées à la notation ESG finale de l'émetteur. Cette notation ESG rend compte du comportement de l'entreprise vis à vis des principales incidences négatives et est prise en compte systématiquement dès lors que l'émetteur est couvert par notre fournisseur de données. Par ailleurs, l'ensemble des incidences négatives sont, à minima, prises en considération a posteriori au niveau du produit financier.

La modalité de prise en compte de chaque incidence négative diffère selon les cinq éventualités suivantes:

- Aucune prise en compte ;
- Prise en compte dans le DNSH ;
- Prise en compte dans la politique d'exclusion ;
- Prise en compte dans la notation ESG en fonction de la matrice de matérialité;
- Prise en compte indépendamment.

Les incidences négatives prises en compte indépendamment dans la décision d'investissement sont les incidences liées à l'intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (tCO₂/M \$ CA). Elles ont le même degré d'importance que la notation ESG de l'émetteur et s'appliquent pour tous les émetteurs.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les critères relatifs aux DNSH ne sont pas détaillés dans la définition d'un investissement durable, au-delà de l'exigence selon laquelle un investissement ne peut pas nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux. Plusieurs réglementations européennes sur la finance durable, y compris la taxonomie européenne et la SFDR, font référence à l'adhésion à des normes mondiales – en particulier les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) – comme critères permettant d'éviter les dommages et de respecter des garanties sociales minimales.

Pour élaborer une grille de référence pour les DNSH, il est recommandé d'utiliser des paramètres objectifs communément référencés dans les normes et modèles réglementaires de l'UE à titre d'orientation, ainsi que ceux qui sont largement disponibles notamment ceux de l'OCDE. Il s'agit notamment de filtrer, et finalement d'exclure, les entreprises impliquées dans le charbon thermique, la production de tabac, les armements controversés et celles qui présentent des controverses jugées « sévères » et « très sévères ».

Ainsi, les investissements durables étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Conformément à l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088, nous prenons en considération les incidences négatives.

Les 14 facteurs d'incidences négatives retenus par la commission européenne ne sont pas pris en compte de manière indépendante lors de la décision d'investissement. Selon le secteur d'activité d'un émetteur, certaines de ces incidences sont retenues d'après une matrice de matérialité élaborée par MSCI, puis intégrées à la notation ESG finale de l'émetteur. Cette notation ESG rend compte du comportement de l'entreprise vis à vis des principales incidences négatives et est prise en compte systématiquement dès lors que l'émetteur est couvert par notre fournisseur de données. Par ailleurs, l'ensemble des incidences négatives sont, à minima, prises en considération a posteriori au niveau du produit financier.

La modalité de prise en compte de chaque incidence négative diffère selon les cinq éventualités suivantes:

- Aucune prise en compte ;
- Prise en compte dans le DNSH ;
- Prise en compte dans la politique d'exclusion ;
- Prise en compte dans la notation ESG en fonction de la matrice de matérialité ;
- Prise en compte indépendamment.

Les incidences négatives prises en compte indépendamment dans la décision d'investissement sont les incidences liées à l'intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (tCO2/M \$ CA). Elles ont le même degré d'importance que la notation ESG de l'émetteur et s'appliquent pour tous les émetteurs.

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs privés		
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	

			Incidence année 2022
Climat et Environnement			
Émissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)	Émissions de GES de niveau 1	1 008 261,2
		Émissions de GES de niveau 2	1 021 358,2
		Émissions de GES de niveau 3	29 869 234,6
		Émissions totales de GES	31 917 178,3
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (t CO2 / M € investis)	1 261,9
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (scope 1,2,3)	725,8
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0%	
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	72%	
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,21	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	4%
Eau	8. Rejet dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,0
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,6
	PAI additionnel : Ratio de déchets non recyclés	Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1,8
Social, Ressources Humaines, Respect des droits dont droits humains			
Les questions sociales et de personnel	10. Violation du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	3,0%
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	3,0%
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	12%
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance (conseil d'administration) des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	39%
	14. Expositions aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,0%
	PAI Social additionnel : Exclusion tabac	Part d'investissement dans des sociétés appartenant au secteur (production et vente) en % du revenu	0,0%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 30/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Christian Dior SA	Consommation discrétionnaire	5,80	France
L'Oréal SA	Consommation discrétionnaire	5,69	France
Novo Nordisk A/S	Consommation discrétionnaire	5,38	Denmark
AstraZeneca PLC	Santé	4,99	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
Hermès International	Consommation discrétionnaire	4,62	France



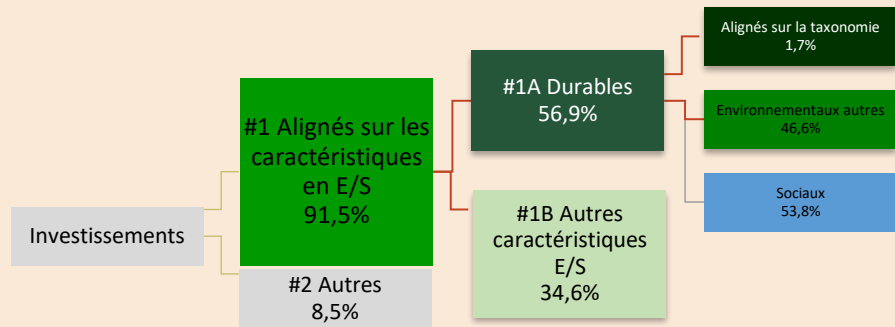
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

- **Quelle était l'allocation des actifs?**

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Par manque de données, nous n'avons pas la répartition des CapEx et OpEx alignés à la taxonomie européenne pour l'exercice 2022.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	Poids (%)
<i>Technologie</i>	<i>7,1%</i>
<i>Autres Financières</i>	<i>0,0%</i>
<i>Santé</i>	<i>10,2%</i>
<i>Energie</i>	<i>0,0%</i>
<i>Consommation discrétionnaire</i>	<i>31,2%</i>
<i>Industrie</i>	<i>16,4%</i>
<i>Banques</i>	<i>0,0%</i>
<i>Immobilier</i>	<i>0,0%</i>
<i>Assurances</i>	<i>0,0%</i>

Souverains et agences	0,0%
Matériaux	10,6%
Communications	0,0%
Consommation de base	14,9%
Services	0,0%
Industrie automobile	7,0%
Non classé	2,6%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non



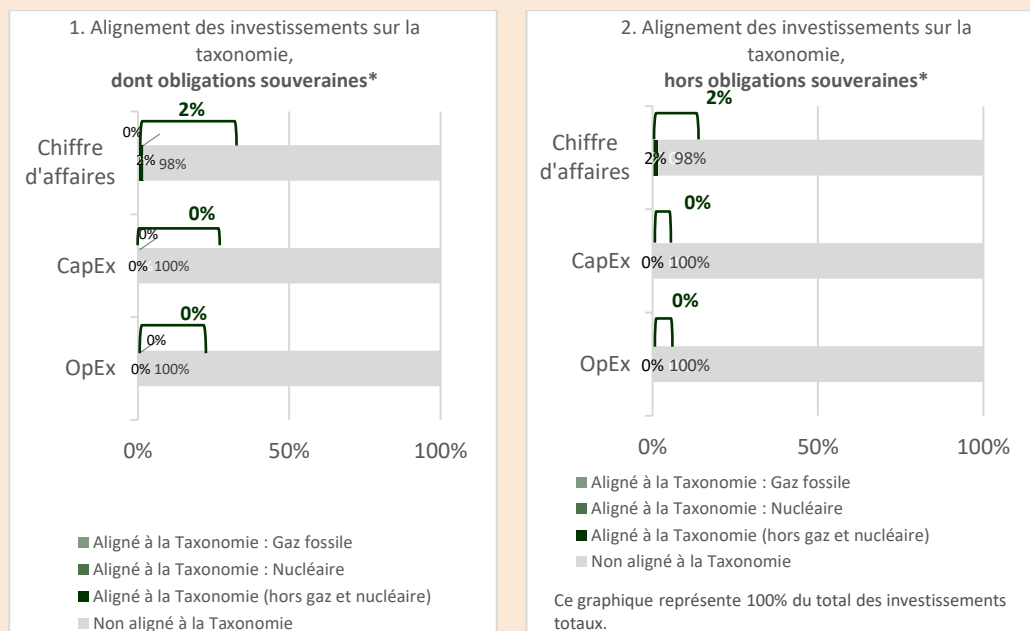
Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Par manque de données, nous ne disposons pas de la répartition entre les différents types d'activités pour l'exercice.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Il s'agit du premier rapport périodique que nous réalisons pour ce produit. Aussi, aucune comparaison avec les précédents exercices ne peut être fournie.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE est de 46,6%.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social est de 53,8%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

La catégorie "Autres" regroupe les émetteurs n'ayant pas reçu de notation ESG, ainsi que les liquidités et les fonds non-transparisés. Ainsi, aucune garantie environnementale ou sociale minimale ne s'applique à eux.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaître des révisions d'allocation en lien avec son processus de prise en compte des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'expositions sectorielles et/ou sur des émetteurs spécifiques, en lien avec les mises à jour des listes d'exclusion, la gestion de controverse et/ou des actions d'engagement.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année qui ont concerné les portefeuilles de Dôm Finance. Il est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante :

https://www.dom-finance.fr/wp-content/uploads/2023/02/Vf_Rapport-dengagement.pdf



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

A titre de comparaison de performances extra-financières, le Fonds est comparé à son univers d'investissement. Cependant, aucun indice spécifique n'a été afin de déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**
NA
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**
NA
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
NA
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
NA

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.